

MAÎTRE D'OUVRAGE : **CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-GARONNE**
18 BIS Boulevard Lascrosses – BP 91030 – 31010 TOULOUSE CEDEX 6
Contact : Caroline GAUVRIT – tél 05 61 10 47 03 – courriel cgauvrit@cm-toulouse.fr

Objet du marché

**TRAVAUX DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET
CLIMATISATION DU SIEGE DE LA CMA31**

**ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E.)**

NOM DE L'ENTREPRISE :

Cachet de l'entreprise

Marché à procédure adaptée dans les conditions définies par l'article 27 du
Décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Offre établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de mars 2019 (mois zéro).

Maître de l'Ouvrage	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-GARONNE 18 bis Boulevard Lascrosses BP 91030 31010 TOULOUSE CEDEX 6
Représentant du pouvoir Adjudicateur (RPA)	Monsieur Vincent AGUILERA, président de la CMA 31
Objet du marché	Travaux de chauffage, ventilation, climatisation du siège de la CMA 31.
Passation du Marché	Procédure adaptée En application des articles 27 du Décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.
Mois « Mo »	Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres, soit mars 2019 . Ce mois est appelé « mois Mo ».
Maîtrise d'œuvre	Bureau d'Etudes OTEIS – Matthieu EYQUEM, chargé d'affaires 20 chemin de la cépière 31100 TOULOUSE tel 05.67.22.32.25 courriel : matthieu.eyquem@oteis.fr
Comptable assignataire Des paiements	Monsieur Michel ROUDIERE , trésorière de la Chambre Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne

Réservé pour la mention « NANTISSEMENT »

ARTICLE 1^{er} : CONTRACTANT (*Entreprise Unique*)

Je soussigné :

Monsieur :

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à :

.....

Immatriculée sous le n° SIRET : APE :

N° inscription RCS ou RM :

Tél : Fax :

Monsieur :

Agissant au nom et pour le compte de la Société :

(intitulé complet et forme juridique)

Dont le siège est à :

.....

Immatriculée sous le n° SIRET : APE :

N° inscription RCS ou RM :

Tél : Fax :

- * Après avoir pris connaissance du Règlement de Consultation joint au documents de la consultation, entraînant ainsi mon acceptation des clauses figurant dans ce règlement ;
- * Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,
- * Après avoir produit les documents et attestations prévues à l'article 44 à 46 du Code des marchés publics,

M'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies ;

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts et sans indemnité, que je n'entre dans aucun cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics ;

Atteste sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs et sans indemnité, de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des Articles L 1221-10, L 3243-2 et , R 3243-1 du Code du Travail et que je suis en règle au regard des dispositions des articles L 8221-3 à L 8221-5 du Code du Travail ;

Atteste sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts et sans indemnité, n'avoir pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au Bulletin n°2 du C asier Judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L324-10, L 341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail ;

M'engage sans réserve, sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs et sans indemnité, à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, l'ensemble des documents énumérés à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail ;

Atteste sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs et sans indemnité, avoir déposé, à ce jour, auprès de l'administration fiscale, l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de Consultation.

ARTICLE 1^{er} : CONTRACTANT (Groupement d'entreprises solidaires)

Nous co-traitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées solidaires, étant représentés par l'Entreprise :
(Mandataire Solidaire du groupement), dûment mandatée à cet effet.

1^{er} contractant : personne physique ou morale

Monsieur :
Agissant en mon nom personnel
Domicilié à :
Agissant au nom et pour le compte de la Société :
Immatriculée sous le n° SIRET : APE :
N° inscription RCS ou RM :
Tél : Fax :

2^{ème} contractant : personne physique ou morale

Monsieur :
Agissant en mon nom personnel
Domicilié à :
.....
Monsieur :
Agissant au nom et pour le compte de la Société :
Dont le siège Social est à :
Immatriculée sous le n° SIRET : APE :
N° inscription RCS ou RM :
Tél : Fax :

- * Après avoir pris connaissance du Règlement de Consultation joint au documents de la consultation, entraînant ainsi mon acceptation des clauses figurant dans ce règlement ;
- * Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,
- * Après avoir produit les documents et attestations prévues à l'article 44 à 46 du Code des marchés publics,

Nous engageons, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies ;

Affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts et sans indemnité, que nous n'entrons dans aucun cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics ;

Attestons sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit du marché à nos torts exclusifs et sans indemnité, de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des Articles L 1221-10, L 3243-2 et , R 3243-1 du Code du Travail et que nous sommes en règle au regard des dispositions des articles L 8221-3 à L 8221-5 du Code du Travail ;

Attestons sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit du marché à nos torts et sans indemnité, n'avoir pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au Bulletin n°2 du Casier Judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L324-10, L 341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail ;

Nous nous engageons sans réserve, sous peine de résiliation de plein droit du marché à nos torts exclusifs et sans indemnité, à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, l'ensemble des documents énumérés à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail ;

Attestons sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit du marché à nos torts exclusifs et sans indemnité, avoir déposé, à ce jour, auprès de l'administration fiscale, l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de Consultation.

ARTICLE 1^{er} : CONTRACTANT (Groupement d'entreprises Conjointes)

Nous cotraitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées conjointes, étant représentés par l'Entreprise :
(Mandataire Conjoint du groupement), dûment mandatée à cet effet.

1^{er} contractant : personne physique ou morale

Monsieur :
Agissant en mon nom personnel
Domicilié à :
Agissant au nom et pour le compte de la Société :
Immatriculée sous le n° SIRET : APE :
N° inscription RCS ou RM :
Tél : Fax :

2^{ème} contractant : personne physique ou morale

Monsieur :
Agissant en mon nom personnel
Domicilié à :
Monsieur :
Agissant au nom et pour le compte de la Société :
Dont le siège Social est à :
Immatriculée sous le n° SIRET : APE :
N° inscription RCS ou RM :
Tél : Fax :

- * Après avoir pris connaissance du Règlement de Consultation joint au documents de la consultation, entraînant ainsi mon acceptation des clauses figurant dans ce règlement ;
- * Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,
- * Après avoir produit les documents et attestations prévues à l'article 44 à 46 du Code des marchés publics,

Nous engageons, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies ;

Affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts et sans indemnité, que nous n'entrons dans aucun cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics ;

Attestons sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit du marché à nos torts exclusifs et sans indemnité, de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des Articles L 1221-10, L 3243-2 et , R 3243-1 du Code du Travail et que nous sommes en règle au regard des dispositions des articles L 8221-3 à L 8221-5 du Code du Travail ;

Attestons sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit du marché à nos torts et sans indemnité, n'avoir pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au Bulletin n°2 du Casier Judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L324-10, L 341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail ;

Nous nous engageons sans réserve, sous peine de résiliation de plein droit du marché à nos torts exclusifs et sans indemnité, à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, l'ensemble des documents énumérés à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail ;

Attestons sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit du marché à nos torts exclusifs et sans indemnité, avoir déposé, à ce jour, auprès de l'administration fiscale, l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de Consultation.

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ

Les travaux concernent (détails au CCTP):

- Travaux de dépose d'un groupe froid, de plusieurs CTA et d'un caisson d'extraction
- Remplacement du groupe froid en toiture
- Installation d'une CTA traitant l'ensemble du bâtiment (hors salle Sorribas)
- Remplacement des réseaux Eau chaude / Eau glacée du RDC
- Installation d'un destratificateur
- Remplacement de certains ventilo-convecteurs
- Installation d'un système de chauffage/climatisation à détente directe pour le traitement de la reprographie, de la salle détente et de la cafétéria
- La fourniture et remplacement d'équipements de régulation et capteurs
- La fourniture d'un automate fédérateur type Télégestion et développement et mise en service d'un système de gestion énergétique et pilotage des installations de chauffage et ventilation
- La fourniture et pose de bus et câbles d'alimentation
- La fourniture et pose de systèmes de communication – IP et concentrateurs

En option les travaux suivants :

- Remplacement de la CTA de la salle Sorribas
- Remplacement du reste des ventilo-convecteurs
- Remplacement des cassettes du RDC
- Equilibrage terminal des ventilo-convecteurs

ARTICLE 3 : PROPOSITION DU CANDIDAT – SOUS-TRAITANCE

Article 3-1 – Proposition du candidat

La proposition du candidat, telle qu'elle résulte du détail estimatif, est la suivante :

TRAVAUX DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION DU SIEGE DE LA CMA A TOULOUSE :

Montant HT :
Montant TVA :
Montant TTC :

Article 3-2 – Sous-Traitance

L'annexe n°1 jointe au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant Hors Taxes :Euros

- T.V.A. (taux de 20%) :Euros

- Montant T.T.C. :Euros

Soit en lettres :

.....

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Nature de la prestation	Montant HT	Montant TVA 20%	Montant TTC

Le titulaire joindra à chaque demande d'acceptation du sous-traitant les documents, déclaration et attestations visées dans le Règlement de consultation, dans les mêmes conditions que le titulaire du marché (CF article 3-1 du règlement de consultation)

ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le marché est exécutoire à compter de la notification du présent marché au titulaire et jusqu'à la livraison complète des installations. La notification du marché vaut ordre de service pour le démarrage des travaux.

Les travaux devront obligatoirement être réalisés selon le planning de travaux joint au marché et, en tout état de cause, impérativement terminés mi-juin 2019. La durée estimative des travaux est de 10 semaines y compris période de préparation.

Les candidats au marché se prononceront sur leurs délais d'exécution. L'entreprise devra ainsi préciser dans son offre les dates de commencement et d'achèvement des travaux en fournissant un planning prévisionnel des travaux, y inclus les délais de fournitures d'équipement. Ces éléments seront pris en compte pour le jugement des offres.

ARTICLE 5 : PRIX ET REMUNERATION

Article 5-1 – Le Prix

Les prix du marché sont fermes et définitifs.

Les travaux définis au cahier des charges sont divisés en une tranche unique. Les travaux sont réglés par application, aux quantités d'ouvrages réellement exécutés, des prix unitaires et forfaitaires du bordereau des prix ci-joint, qui pourra être adapté par le soumissionnaire.

Article 5-2 – La rémunération

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées aux articles 9 et 11 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

La rémunération de l'entrepreneur s'effectuera sur la base des prix unitaires contenus dans son offre et des quantités réellement mises en oeuvre.

L'entrepreneur prendra toutes dispositions pour exécuter les prestations dans les délais fixés et selon les modalités prévues par le cahier des charges.

Si le délai d'exécution des travaux ne dépasse pas un mois, les comptes seront réglés en une seule fois après achèvement des travaux et sur présentation du décompte.

Si le délai d'exécution des travaux dépasse un mois, le règlement des comptes du marché peut se faire par des acomptes et un solde établis et réglés comme il est indiqué à l'article 13 du CCAG - Travaux.

En cas de groupement d'entreprises, le prix précité sera réparti entre les cotraitants conformément à l'annexe n°2 jointe au présent Acte d'Engagement.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par chèque bancaire dans le délai prévu dans les articles 110 à 131 du Décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics, à compter de la réception de décompte mensuel par le Maître d'Ouvrage.

Article 5-3 – Retenue de garantie

Se référer à l'article 6 du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)

Article 5-4 – Variante(s) et/ou OPTIONS

Comme proposé dans le règlement de consultation, les candidats peuvent présenter une(des) variante(s) :

VARIANTE(S)	DESIGNATION	MONTANT	
		Hors TVA ①	TTC ①

① Indiquez la plus ou moins value par rapport à la solution de base

Décision du maître de l'ouvrage

Compte tenu de l'acceptation de la/des solution(s) technique(s) complémentaire(s) ou alternative(s) – Variante(s) - le montant du marché est arrêté à :

Montant hors TVA :

TVA 20%:

Montant TTC incluse :

Arrêté en lettre à :

.....

ARTICLE 7 : NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

L'entrepreneur pourra, à sa demande, bénéficier du régime du nantissement ou de la cession de créance des marchés, selon les dispositions légales en vigueur pour les marchés publics.

ARTICLE 8 : LITIGES

En cas de litige, le tribunal administratif de Toulouse sera seul compétent.

ARTICLE 9 : SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Fait en un seul original,

A

Le

Indiquer la mention manuscrite « lu et approuvé » et apposer le cachet et la signature de l'Entreprise (titulaire ou mandataire) ou de l'ensemble des membres du groupement.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DE L'OFFRE

A compléter par le Maître d'Ouvrage

Le maître d'ouvrage **Monsieur Vincent AGUILERA, président**
de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne

Montant du marché Solution de Base (+ variante si retenue)

Valeur hors taxes	€
TVA à 20 %	€
<hr/>		
Valeur toutes taxes incluses	€

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte Engagement et Ordre de Service

A Toulouse, le

Le maître d'ouvrage
représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Vincent AGUILERA,
Président
Chambre de métiers et de l'artisanat
De la Haute-Garonne

Date d'effet du marché : le présent Marché se trouve ainsi conclu à la date ci-dessus.

ACTE D'ENGAGEMENT – ANNEXE 1

ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant
Demande d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Marché

Titulaire du Marché :

Objet du Marché

Lot n°: Intitulé :

**TRAVAUX DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION du
siège de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-
Garonne au siège à Toulouse**

Nature prestations

Nature des prestations sous-traitées :

Montant prévisionnel
Des prestations sous-
traitées

Montant TVA incluse, *en chiffres* : €

En lettres :

SOUS-TRAITANT

Nom et prénom

Monsieur
Agissant en mon nom personnel

Intitulé complet et forme
juridique de la société

Monsieur :
Agissant au nom et pour le compte de la Société :

Adresse complète et
téléphone

Domicilié :

Ayant son siège social à :

Tél : fax :

Immatriculation

Immatriculé (e) :

Sous le n° SIRET : APE :

Sous le n° RCS ou RM :

Pièces à joindre par le sous-traitant :

- * Celles énumérées aux Articles 44,45 et 46 du Code des Marchés Publics accompagnées des documents et attestations délivrés par les Administrations et Organismes compétents (imprimés référencés DC5 et DC6 dûment complétés).
- * Attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale en cours de validité.

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

Acomptes	Modalités de calcul et de versement : suivant C.C.A.P.
Mois « Mo » du contrat	Le mois d'établissement des prix du contrat de sous-traitance est :
Variation des Prix	Modalités de variation des prix :
Délais, avances, pénalités, réfections	Stipulations relatives aux délais, avances, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : suivant C.C.A.P.
Le Maître d'Ouvrage	Monsieur Vincent AGUILERA, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne
Comptable assignataire	Monsieur Michel ROUDIERE, Trésorière de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne

Pièces à remettre systématiquement

Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux

marchés publics. Par la signature de ce document, le sous-traitant reconnaît :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.5221-8, 11, L.8221-1 à 5, L.8231-1, L.8241-1, 2 et L.8251-1 du **code du travail** ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du **code de commerce** ;
- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L.625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à 5, L.5212-9 à 11 et L.5214-1 du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références).

Pièces à remettre en cas de déclaration spéciale en cours de marché

- Le titulaire rend au RPA l'exemplaire unique en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances. Le RPA mentionnera le montant maximal de la créance qu'il pourra nantir ou céder.
- L'exemplaire unique est remis à l'établissement de crédit et ne peut être restitué. Le titulaire produit une attestation de l'établissement de crédit justifiant que la cession ou le nantissement de la créance est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la part sous-traitée, ou qu'il a été réduit de manière à réaliser cette condition.

ATTENTION : L'une des deux pièces doit être obligatoirement fournie avec la présente déclaration.

Autres renseignements

Personne habilitée à donner les renseignements administratifs :

Caroline GAUVRIT – chargée des travaux
Tél 05 61 10 47 03
Courriel : cgauvrit@cm-toulouse.fr

Le

Le titulaire

A le

Le mandataire du groupement

A Le

Acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

A le

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Vincent AGUILERA,
Président

(cachet et signature)

ACTE D'ENGAGEMENT – ANNEXE 2

**REPARTITION DES PAIEMENTS
ENTRE LES COTRAITANTS
DANS LE CAS DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES**

Travaux de chaufferie, ventilation, climatisation du siège de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne au siège à Toulouse.

GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES

- Les règlements seront effectués à l'ordre de l'ensemble des membres du groupement (1)
- Les règlements feront l'objet d'un règlement à l'ordre de chacun des cotraitants, selon la répartition établie dans le tableau ci-dessous (1)

(1) Cocher la case correspondante

NOM DES COTRAITANTS	Objet des travaux réalisés par le cotraitant	Montant à régler aux cotraitants		
		Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
TOTAL GENERAL				

Cachet et signature du mandataire

cachets et signatures des cotraitants